

# Lausanne ville campagnarde

Autor(en): **Dumur, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **11 (1903)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-12494>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# REVUE

## HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

### LAUSANNE VILLE CAMPAGNARDE

---

Pendant le moyen âge et même jusqu'à la Réformation, l'histoire de Lausanne se confond presque avec celle de ses évêques ; les intrigues de la Savoie et la turbulence de la bourgeoisie y jouent sans doute un grand rôle, mais en somme c'est l'Eglise qui accapare l'attention. Solidement assise sur son rocher, la cathédrale domine et résume tout. Depuis la conquête bernoise, l'Académie est au premier plan et un instant du moins elle occupe cette place avec quelque éclat. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire, Gibbon, les malades du docteur Tissot font à leur tour de Lausanne une ville cosmopolite à la mode. La révolution enfin transforme la société par sa base et ouvre l'ère nouvelle qui va se développant aujourd'hui.

Des écrivains nombreux ont étudié ces phases successives de notre vie locale, et après eux il reste peu à récolter. Ces moissonneurs, toutefois, ont négligé un coin du champ et, des épis qu'ils y ont laissés, il est possible peut-être de former encore une petite gerbe. Qu'on nous passe cette figure de rhétorique usée, elle trouve ici tout naturellement sa place : ce sont en effet les mœurs campagnardes de Lausanne qui vont nous occuper.

Le Pays de Vaud, on le sait, fut richement doté par la Providence : un climat tempéré et salubre, d'abondantes

eaux, un sol varié et fertile le destinaient à l'agriculture ; les villes qui y furent fondées et qui s'y développèrent se ressentirent de cet état de choses, et même la plus importante conserva longtemps un caractère et un aspect tout rustiques. Lausanne, il est vrai, pendant la période épiscopale, eut sa madone révéérée, ses jours périodiques de grand pardon, ses pèlerinages, ses fêtes religieuses et mondaines, ses foires, ses hôtelleries, ses plaisirs trop faciles ; mais les Seigneurs de Berne ne voulurent rien de tout ce mouvement tapageur. Durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, au XVII<sup>e</sup> et plus tard encore, notre vieille cité, bien qu'enserrée de murailles crénelées et fermée de portes, n'est à bien des égards, malgré ces airs de forteresse, qu'un gros bourg agricole où il ne faut chercher ni commerce un peu étendu, ni industrie, ni rien de bien raffiné.

Dès les temps les plus reculés les citoyens et les bourgeois de Lausanne possédaient « aux Raspes, en Pierre de Plan, dessus le Lod, aux marest de Romanel, dans la plaine de Vidy, à Cour », de vastes territoires indivis qu'ils utilisaient comme pâturages communs (*pascua, pasquerages, pasquiers*), et tout naturellement leurs préoccupations se tournaient de ce côté-là. Il importe d'ailleurs de ne pas oublier que si, au cours des âges, les particuliers s'étaient par divers moyens approprié peu à peu certaines parties du sol, ils n'étaient parvenus à le faire que d'une façon incomplète, leurs terres restant lourdement grevées de la servitude générale de parcours. En réalité, celui qui s'appelait propriétaire n'était le maître que de sa maison et des fonds restreints en nature de jardin, de plantage, de chènevière et de verger qui l'entouraient. C'était à prix d'argent qu'il obtenait parfois de « passer à clos et recors » d'autres portions de son domaine. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pendant la période bernoise il fallait pour cela verser à la communauté le 6<sup>e</sup> denier de la valeur du sol.

En présence d'une économie pareille ce propriétaire, contraint de céder ainsi à d'autres pendant plusieurs mois la jouissance de son terrain, n'oubliait pas, on le conçoit, d'user en plein du droit de réciprocité que lui attribuaient la coutume et la loi. A la ville comme à la campagne, chaque bourgeois tenait donc à posséder du bétail et s'efforçait de le conserver nombreux toute l'année. Seules, en effet, les bêtes qu'il avait pu « hiverner », c'est-à-dire nourrir de son propre fourrage pendant la mauvaise saison, étaient admises dans le troupeau commun pour brouter la seconde herbe depuis la St-Jean (24 juin) <sup>1</sup>, jour auquel tous les prés étaient ouverts.

Les besoins journaliers de l'alimentation empêchaient que personne ne restât indifférent à ces questions-là. Le commerce du lait, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'était pas pratiqué ; jamais au XVI<sup>e</sup> siècle ni au XVII<sup>e</sup> on ne voit, à Lausanne, de laitier ou de laitière apparaître sur la scène. Beaucoup de gens du menu peuple allaient donc eux-mêmes, soir et matin, traire la vache ou la chèvre à l'étable, et si les gros personnages se déchargeaient de ces soins matériels sur leurs domestiques, encore devaient-ils, à cet endroit, prendre les soucis du maître. Même l'évêque possédait, à proximité immédiate de sa demeure, son propre bétail dont il est fait mention plus d'une fois. Lorsqu'en 1482 les hommes de Lutry, en pleine révolte contre Benoit de Montferrand, montèrent en armes à Lausanne et essayèrent un coup de main sur le château, ils ne purent pénétrer que dans les cours, mais ils s'y livrèrent au pillage et enlevèrent des écuries avec les chevaux les vaches du prélat.

Les baillis bernois ne changèrent rien à cet ordre de choses et souvent même exploitèrent leur domaine particulier avec beaucoup d'âpreté. Au XVI<sup>e</sup> siècle, par exemple,

<sup>1</sup> Ailleurs les prés n'étaient ouverts que dès la Ste-Madeleine (22 juillet).

ils jouissaient d'un pré situé en Jargectaz (Georgette) dont l'herbe était abondante et leur désir eût été d'en recueillir aussi la seconde récolte. Ce ne fut qu'à regret et après certaines tergiversations qu'ils se décidèrent à se conformer à la loi générale du parcours et à ouvrir au troupeau commun ce fameux pré. A la Rasiudaz (Rasude) ces mêmes baillis, pour irriguer leur terrain, ne cessaient d'accaparer les égouts de la ville, sans se préoccuper des voisins, et de cette manière faisaient naître de nouveaux conflits. D'ailleurs plusieurs d'entre eux, loin de se contenter du bois d'affouage qui leur était fourni en abondance, usaient encore des forêts communales avec un imperturbable sans-gêne et, malgré de nombreuses réclamations, y envoyaient leurs charretiers couper les plus belles plantes.

Tout cela ne se modifia que lentement. En 1733 encore, lorsqu'on entrait dans la cour du château baillival par la grande porte d'honneur, le premier corps de bâtiment qui s'offrait à la vue, à main gauche, était destiné aux écuries. Il renfermait « la chambre du valet » et six compartiments dont l'un « pour une vache ». La « courtine » (place pour le fumier) était là tout près, à peine dissimulée. A droite le bûcher, naturellement bien garni, et la remise pour les carrosses occupaient une autre dépendance. <sup>1</sup>

Ainsi pendant des siècles, malgré un certain luxe dans les habits et de belles manières apprises à l'étranger, chacun chez nous, du haut en bas de l'échelle sociale, conservait en somme beaucoup du paysan.

Le plan de Lausanne, dressé par David Buttet au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, est assez détaillé pour laisser entrevoir déjà quelque chose de ces mœurs campagnardes. Dans le centre de la ville, au rez-de-chaussée de bien des maisons, s'ouvraient sans doute, comme la bouche d'un four, les curieuses boutiques où se faisait le petit commerce local, mais

<sup>1</sup> Plan De LaGrange aux arch. cant. vaud.

dans les faubourgs : Etraz, Martheray, Barre, Ale de St-Laurent, grand et petit Chêne, certains bâtiments, dépourvus de cheminées et percés de hautes et larges portes d'accès, n'étaient autres que des granges pleines de récoltes. Tout auprès, derrière les habitations, dans les cours intérieures, contre les murs de ville se cachaient tant bien que mal les étables avec les installations et les dépôts divers que comporte toute exploitation rurale.

A cette époque les rues de Lausanne avaient déjà étendu leurs bras par monts et par vaux dans toutes les directions de la façon la plus capricieuse, mais elles laissaient encore entre elles certains espaces non bâtis que citoyens et bourgeois consacraient avec un soin jaloux à la petite culture maraîchère. Dans l'enceinte de la ville, des jardins, étagés en terrasses, verdoyaient au midi de la rue de Bourg et même au nord, sur l'autre versant de la colline, là où aujourd'hui serpente la ruelle du Rotillon. D'autres jardins avaient trouvé moyen de s'accrocher jusque sous les maisons de la Mercerie, puis plus haut à la placette du Crêt et au pied des tours du vieil évêché. On en découvrait aussi, en assez grand nombre, enserrés entre les bâtiments des escaliers du marché et ceux de la Madeleine. Plus loin, tout le terrain qui s'étend depuis cette dernière rue jusqu'à celle de Chaucrau était planté d'arbres fruitiers, noyers<sup>1</sup> ou autres, et au-delà de nombreux carrés de légume, régulièrement alignés, se prolongeaient à occident et allaient rejoindre le mur d'enceinte dans le grand contour qu'il faisait au-dessus de la porte de St-Laurent. Ailleurs, au nord du grand St-Jean, les enclos destinés au jardinage se disputaient un espace trop restreint et descendaient jusqu'à la Louve pour remonter

<sup>1</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle on parle plus d'une fois de noyers qui étaient près de la porte de Choucroux : les enfants aimaient à en abattre les noix à coups de pierre.

sur l'autre rive du ruisseau du côté de la Palud<sup>1</sup>. C'est en pleine verdure enfin, de droite et de gauche, qu'une rampe rustique reliait le quartier de Pépinet à celui de St-François. Là encore elle aboutissait à des jardinets et à un étang.<sup>2</sup>

En dehors de l'enceinte crénelée, sur tout le pourtour de la ville, la frondaison des vergers alternait alors agréablement avec le feuillage de la vigne. Les terrains qui, au midi, longeaient Etraz, Bourg, le grand St-Jean et l'Ale de St-Laurent appartenaient à la commune ; distribués en nombreuses petites parcelles, ils étaient périodiquement mis aux enchères et donnés à bail, comme plantages, aux propriétaires des maisons les plus rapprochées. Les procès-verbaux dressés à cet effet au cours du XVI<sup>e</sup> siècle permettent aujourd'hui de reconstituer la population de plusieurs rues telle qu'elle était une centaine d'années avant l'apparition des premiers plans. Ils montrent que, pour satisfaire aux besoins incessants du ménage, beaucoup de Lausannois tenaient à cultiver eux-mêmes un lopin de terre non loin de leur demeure.

<sup>1</sup> Les légumes qu'on cultivait alors étaient vraisemblablement ceux dont on trouve la liste dans l'almanach de Lausanne de 1741 : les choux, les épinards, les laictues, les raves, le refort, les pastenades (panais), qu'on pouvait semer en « toutes saisons et lunes » et d'autres qui ne devaient l'être qu'en tenant compte de certaines influences astrologiques. Il convenait, par exemple, de semer les aspics, les aulx, les cardes, le cerfeuil, les courges, les laictues cabuës, la marjolaine, l'oseille, le pourpier, à la lune nouvelle (premier quartier) ; l'anis muscat, les blettes ou reparées, le chervis, la chicorée blanche et amère, les concombres, le persil, à la pleine lune ; les artichauts, la cartepuges (écarte-puces), les choux cabus blancs et verts, les melons, les oignons, les pourreaux, à la lune vieille (dernier quartier). Des pois, des haricots, des fèves il n'est rien dit, probablement parce que chacun en connaissait le mode de culture. La pomme de terre ne faisait qu'apparaître et n'est pas mentionnée.

<sup>2</sup> L'étang qui existait hors des murs de ville, près de la porte de St-François, est mentionné plusieurs fois dans les manaux du Conseil au XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup>. Il occupait une partie de la place qui est aujourd'hui devant l'hôtel Gibbon. Un acte notarié de 1806 parle encore du « ci-devant étang. »

C'était là que la mère de famille courait pour cueillir dans le pan relevé de sa cotte les légumes nécessaires à sa cuisine. Ainsi préparés tout frais, ils n'étaient que plus savoureux lorsqu'ils passaient fumants de la marmite sur la table.

Mais les soins donnés aux plantages et aux jardins étaient presque un amusement en comparaison de ceux qu'exigeait la vigne toujours plus envahissante. Pour cette dernière, voici en effet les nombreux travaux qu'on énumère plusieurs fois au XVI<sup>e</sup> siècle : « Bien et décentement cultiver et labourer en bonnes saisons, assavoir annuellement fossorer trois fois et aultant effoiller, bien puer <sup>1</sup>, dessoutteller, passer, vigniller, lier, provagner, lever et vendanger ». Un abergement de 1626 mentionne des prestations semblables, mais en ajoute de nouvelles : « Bien et décentement cultiver en bonne saison, assavoir puer, provagner, dessoteller, passer, fossorer et effolier trois fois l'année, porter la terre toutes les fois qu'il sera requis, maintenir les murets qui sont par dedans les vignes, icelles endruger <sup>2</sup> comme il s'appartient et ne vendanger sans licence et congé ». On ne sort guère de ces formules dont la répétition monotone fait du moins toucher du doigt et la continuité du labeur et la remarquable persévérance de la population qui devait l'exécuter.

Si la récolte (*prise, reculiette*) s'annonçait de bonne qualité et abondante, toutes les sueurs de l'année étaient vite oubliées. Au moment opportun les très honorés Seigneurs conseillers du Deux-Cents, convoqués *ad hoc*, fixaient après sérieuse délibération les bans (*bamps*) de vendange et les échelonnaient par parchets suivant la maturité du raisin. Volontiers, aux environs immédiats de la ville, on commençait par « Ochie » pour passer ensuite à « Contignie, Villard

<sup>1</sup> Tailler. — En 1666, le conseil de Lausanne autorise Abraham Girardet à fabriquer et à vendre « des serpettes pour puer la vigne ».

<sup>2</sup> Fumer.

et St-Laurent ». On terminait par « Palleyre, Montribaud et Chessie ». Deux ou trois semaines durant, la gaieté régnait au vignoble et partout les pressoirs (*truicts*) gémissaient et glougloutaient à l'envi. Au cours de cette fête de Bacchus le vin de l'année précédente n'était point épargné et les travailleurs s'entendaient à multiplier les rasades : adieu dès lors sagesse et retenue. Trop souvent, pendant la nuit, le paisible dormeur était désagréablement réveillé par ces « chansons profanes, deshonnêtes et impudiques » que des ordonnances « rafraischies » d'année en année cherchaient en vain à réprimer.

Ainsi faisait le menu peuple composé en grande partie d'habitants simplement tolérés ; exclu des affaires publiques, il se consolait de sa position inférieure par des mots à double entente et de gros rires.

Les citoyens et les bourgeois formaient seuls les conseils et commandaient. Fiers et jaloux de leur autorité, ils administraient beaucoup suivant leur bon plaisir et entendaient garder la haute main sur toute chose. Comme ils vivotaient assez mal de petites charges à l'origine fort dédaignées, mais plus tard disputées avec ardeur, leur préoccupation constante était de se procurer à bon compte les denrées de première nécessité.

Il importait d'abord que le blé ne fût pas accaparé par les marchands et renchéri du fait de leurs spéculations égoïstes. Les revendeurs (*barlatiers, monopoleurs, cossons*), fort mal vus, n'étaient point autorisés à courir de droite et de gauche la campagne dans le but d'y faire des achats, et s'ils étaient surpris sur les chemins, en dehors des portes de la ville, traitant pour cela avec un villageois, il y allait pour eux de l'amende, voire de la prison. Afin que le consommateur pût, sans intermédiaire, entrer en rapport avec le paysan, on contraignait celui-ci à amener ses récoltes en ville

et, pour être régulière, toute vente de denrées devait avoir lieu sur le marché, après l'heure fixée pour son ouverture et annoncée par la cloche. Là encore nul n'avait le droit de se pourvoir à sa fantaisie. A une époque où de lourds péages, des pontonages répétés, des chemins détestables et peu sûrs entravaient partout les rapports commerciaux, chaque contrée devait presque se suffire à elle-même. Une crainte continuelle hantait les esprits, celle de la famine et, pour échapper à cette calamité, on ne craignait pas d'avoir recours à des mesures préventives fort vexatoires. Même en temps ordinaire l'acheteur rationné ne pouvait prendre au marché que la quantité de blé jugée nécessaire à l'entretien de sa famille : quelques quarterons, au maximum deux sacs. Seuls les boulangers (*panetiers*, *bolengiers*) en obtenaient un de plus. Les règlements promulgués à cet effet, et dont l'application prêtait à beaucoup d'arbitraire, n'étaient guère abrogés ; s'ils tombaient parfois en désuétude, trop souvent quelque métral (*mestral*) méticuleux, autoritaire ou avide de confiscations et de *bamps*, savait les faire revivre même en pleine année d'abondance.

La ville possédait des dîmes (*diesmes*) et conservait une certaine quantité des « graines » qui en provenaient dans l'ancien couvent de la Madeleine, mais surtout dans sa maison de St-Jean, aujourd'hui la propriété de M. Odot. Plus tard elle aménagea aussi des greniers de moindre importance au-dessus des portes de St-Maire et de St-Laurent. Bien que sans cesse renouvelées, les provisions emmagasinées là duraient peu, car nombre de pensions, grosses ou petites, entr'autres celles des ministres, étaient payées partiellement en nature. D'ailleurs « l'aumosne ordinaire », distribuée de quinzaine en quinzaine ou de mois en mois aux pauvres admis sur le rôle dressé à cet effet, consistait aussi en blé ou en messel.

Chacun devait continuellement courir à l'un des nombreux

moulins étagés sur le cours du Flon. En temps de sécheresse il fallait attendre que l'eau voulût bien couler ; puis les chéneaux et les vannes se faisaient concurrence et engendraient plus d'une longue querelle.

Le moulin du « jadis Evêque » ou du Château était situé au bas du Calvaire <sup>1</sup> et celui de l'Hôpital à une très petite distance en aval, « sous la porte St-Maire » ainsi que le disent plusieurs actes <sup>2</sup>. En continuant à descendre la vallée, on trouvait le moulin de Couvalou <sup>3</sup>, procédé de l'ancien Chapitre, puis, avant la porte St-Martin, celui du Croux <sup>4</sup>, en face du Pissioux. En 1480, ce dernier était abergé à un nommé Jean Pécelet, qui d'une manière ou d'une autre fit sensation. En 1660 et plus tard encore, alors que sa famille avait dès longtemps disparu de la scène et que l'appellation de moulin du Croux ou du Creux tombait en désuétude, nul à Lausanne n'eût ignoré où était le « moulin à Pécelet. »

Immédiatement au-dessous du grand Hôpital de la Vierge (l'Ecole industrielle) se cachait le moulin des Estuves. Le premier juillet 1570 il fut écrasé par un éboulement rocheux qui se détacha de la colline, mais bientôt après il était reconstruit. François Guillet le possédait en 1575, Marc Rosset en 1614, noble Daniel de Saussure en 1640. Le moulin de « l'Escorchioux » (l'abattoir) était situé au bas des degrés de la petite Roche. On en voyait encore la roue au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle servait alors à faire tourner la meule d'un aiguiseur de gros outils. Sur l'emplacement et à peu près au milieu de notre rue Centrale, se trouvait dès 1325, et sans doute auparavant, le moulin dit de la Ruettaz, ainsi nommé du passage étroit par lequel on y avait

<sup>1</sup> A peu près sur l'emplacement de la buanderie actuelle.

<sup>2</sup> Il a été transformé plusieurs fois ; c'est aujourd'hui la boulangerie du Tunnel.

<sup>3</sup> C'était, il y a une cinquantaine d'années, la filature Renou.

<sup>4</sup> Là où fut la tannerie Mercier.

accès dès la rue du Petit St-Jean. Il appartenait au Chapitre qui, en 1445, l'abergea à François de Menthon. C'est ainsi qu'en 1531, il avait passé, avec le château de ce nom, en main de noble et puissant Hans Rudolf de Diesbach, seigneur de Menthon, puis, dès 1564, à la ville de Lausanne. Celle-ci l'abergea, le 5 février, à noble Louis Seygneulx, Sr banderet de la Palud, qui le transmit à plusieurs membres de sa famille. Le moulin à Gubet, sis hors de la porte de Pépinet, eut une histoire mouvementée que M. Ch. Vuillermet a racontée dans ses intéressantes notes historiques sur Lausanne ; nous n'y reviendrons pas. Dès la Largition du 1<sup>er</sup> novembre 1536 il appartint à la commune. On l'appelait volontiers le moulin de la Raisse à raison d'une scie construite tout auprès et qui en était l'annexe. Plus bas encore, sous les côtes de Montbenon, deux ou trois moulins prenaient les noms de leurs propriétaires et en changeaient assez fréquemment. Jusqu'à la construction de la maison de ville du Pont, en 1563, et à l'aménagement définitif de la place qui de là s'étendit jusqu'à l'entrée de la rue du Pré (vers 1611), la ville basse avait un aspect tout aquatique : le Flon y coulait à ciel ouvert et partout, comme on vient de le voir, tournaient lentement de grandes roues.

Pendant la période bernoise, à Lausanne, il n'est plus question du four de l'évêque ni d'aucun autre seigneur. Le droit féodal de banalité, accaparé par la ville, avait revêtu une nouvelle forme. Pour exercer leur métier, les fourniers et les boulangers devaient être agréés par le conseil, payer annuellement une finance et surtout obéir aux ordres reçus. Ils étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne pourrait s'y attendre. En 1640, par exemple, le conseil en admettait jusqu'à quatorze à faire du pain blanc et prescrivait à vingt-sept autres de ne fabriquer que du pain moyen. Le magistrat craignait le luxe et les dépenses qu'il entraîne ; souvent il interdisait la vente de pâtisseries fines. Plus question alors

de *pain de bouche* et de *riotes*. La plupart des boulangers, sinon tous, avaient dès 1587 leurs étalages au Pont, sur la placette allongée qui d'eux prit le nom de Panèterie et par corruption celui de Panoterie connu encore au siècle dernier. Alors sa signification première était perdue. Les fours particuliers ne pouvaient être construits qu'après autorisation spéciale, mais n'en étaient pas moins nombreux. On y cuisait essentiellement du pain noir (*gros pain*) fait de *meclioz*, *mescle* ou *messel*, mélange de froment et d'autres graines diverses : seigle, orge, pois, gesses, etc., en proportions très variables. Ce pain-là était à la fois nourrissant et économique. Le bois ne coûtait guère. Les bourgeois n'avaient qu'à s'adresser au conseil pour en obtenir en abondance.

La vente de la viande, également réglementée, était l'objet d'une surveillance plus étroite encore. La grande boucherie (*masel*), qui anciennement occupait l'emplacement de la Panèterie dont on vient de parler, fut dès 1587 transportée à l'entrée de la rue du Pré, là où est aujourd'hui la salle centrale. L'abattoir (*escorchioux*) était, de vieille date, au bas des degrés de la petite Roche. Il existait aussi une boucherie de moindre importance à la rue St-Etienne et, plus tard, une encore aux escaliers du marché. Les bouchers (*mesaleys*, *boschiers*) n'étaient admis qu'en nombre restreint, dix en tout en 1573, quatorze en 1650. Ils devaient s'engager entr'autres à livrer la viande, bœuf, veau et mouton, aux prix fixés périodiquement par le conseil et prêtaient serment chaque année. Mais cette race indisciplinée murmurait sans cesse, réclamait « révision du taux de la chair » et allait même jusqu'à se rebeller. Pour la mettre à la raison, l'amende ne suffisait pas toujours : plus d'une fois on vit des bouchers « réduits en prison » pour avoir contrevenu à leurs engagements. D'autres, enfermés dans la cage dressée sur pivots à la place du Pont (*gexbe*, *gabiote*, *vire*, *ailleurs tourniquet*, *violet*), y étaient impitoyablement

tournés et retournés durant une ou deux heures, à la grande joie du public.

Le conseil s'occupait aussi avec zèle de la vente du vin et, pour éviter à la Seigneurie toute fâcheuse concurrence, proscrivait sans plus de façon du territoire de Lausanne tout vin étranger, notamment celui de Lavaux et de La Côte, à moins qu'il ne provînt de vignes appartenant à la ville ou à des bourgeois. Si, exceptionnellement et pour les gros travaux, il autorisait l'apport de vin rouge de Savoie (*vin gavot*) qu'on pouvait se procurer à bon compte, c'était à condition qu'à Ouchy (*Ochie*) il payât *onguelt, droit d'arrivage*, et que d'ailleurs les fûts qui le contenaient, portassent la *marque du poisson*. Ainsi on constatait aux yeux de tous que ce breuvage avait passé le lac et était de qualité inférieure.

Une autre mesure, très importante, était la fixation du « taux du vin » à laquelle le conseil procédait une ou deux fois chaque année. Elle intéressait les « hostes » qui possédaient le droit « d'enseigne pendante »<sup>1</sup> aussi bien que les simples « taverniers ». Tous, sous le contrôle du magistrat, devaient s'en tenir strictement à ce taux officiel. S'ils se permettaient de le dépasser ils étaient incontinent « asprement réprimandés, mulctés voire chastiés » d'une façon plus rigoureuse. Chose étrange, nous voyons même des particuliers à court d'argent empêchés de vendre leur récolte au-dessous de ce prix officiel. Par ces moyens et d'autres du même genre, Messieurs de Lausanne s'ingéniaient à soigner leurs petites affaires : ils assuraient l'écoulement du vin de leur crû et empêchaient l'avalissement de la marchandise. Satisfaits d'une prudente administration, il ne leur restait qu'à remplir, avec du vin du Dézaley, la cave formant le

<sup>1</sup> Une ou deux fois ils sont qualifiés, on ne sait trop pourquoi, « d'hostes royaux ».

sous-sol de l'ancien couvent de St-François, la *Crotte*<sup>1</sup>, comme on l'appelait alors. Ils auraient là de quoi offrir les *semesses* aux étrangers notables passant par la ville.

Sous un régime de bon plaisir et de réglementation tracassière tel que celui-là, la question de la main-d'œuvre et des salaires revenait souvent, et le charpentier (*chappuis*), le maçon ou carrier (*perrier*), le paveur (*pavisseur*), le fontainier (*bornailloux*), même le cordonnier (*cordouanier, courdonnier*), devaient se plier à des décisions qui aujourd'hui paraîtraient fort comiques. Les ouvriers de campagne (*manouvriers*) n'étaient point oubliés. A l'époque des grands travaux, le conseil avait soin de leur rappeler, d'un ton autoritaire, qu'habitants de la ville, ils devaient avant tout prompt service aux bourgeois ; interdiction expresse leur était donc faite d'aller chercher du travail hors de la Seigneurie. D'ailleurs la journée de campagne était tarifée : quatre sols, par exemple, en 1586, six en 1589, sept sols et demi à neuf sols en 1634, etc. Si un maître, moins parcimonieux que les autres, offrait davantage ou donnait à ses ouvriers plus des « trois repas » prescrits, il se voyait lui-même frappé d'un ban de dix florins. Quant au manouvrier désobéissant, il était jeté en prison ou expulsé sans pitié ainsi que toute sa famille.

A cette époque, l'or et l'argent, même la monnaie courante, étaient rares. Dans les affaires on comptait autant en sacs, coupes, bichets et quarterons de froment, de seigle, d'avoine, de messel, qu'en écus, en florins, en sols, deniers et mailles. Les riches percevaient des censes, mais, en partie du moins, en nature, et les rares privilégiés qui, par mariage ou autrement, avaient su acquérir quelque seigneurie ou certains droits féodaux exigeaient de leurs hommes des corvées et levaient sur eux des dîmes. Si la classe dirigeante

<sup>1</sup> C'est apparemment ce mot de *Crotte* qui donna naissance au nom de La Grotte. Le diminutif de *crotte* est *crotton* usité encore aujourd'hui.

ne mettait pas la main à la pelle et au fossoir elle s'intéressait ainsi forcément aux choses de l'agriculture. La terre était la grande nourrice sur laquelle, du plus petit au plus grand, chacun avait les yeux fixés.

Pour la ville de Lausanne, en tant que communauté, les préoccupations de cet ordre-là l'emportaient sur toutes autres depuis les largesses faciles de Berne. Matériellement la part de butin qui lui était advenue en 1536 méritait l'attention. On y voyait figurer entre autres cinq églises paroissiales, leurs dîmes et revenus, et surtout les couvents sécularisés de St-François, de la Madeleine, de Bellevaux, de Ste-Catherine, de St-Sulpice avec tous les biens qui dépendaient de chacun d'eux. Dire ce que cela valait au juste serait aujourd'hui impossible. Rappelons seulement, pour ne pas sortir de notre sujet, que le couvent de Montheron, à lui seul, possédait les importantes granges d'Aillerens (entre Moudon et St-Cierges), de Chevressy (à une petite distance de Pomy, au bailliage d'Yverdon), de Cheseaux (au même bailliage), du Buron (au S. O. de Vuarrens), de Montendrey (entre Villars-le-Terroir et Sugnens), de Boussens (au bailliage de Morges, aujourd'hui district de Cossonay), la seigneurie de Boulens (paroisse de St-Cierges), la maison et le vignolage de Sadex (près de Prangins), les fameuses vignes du Dézaley de Montheron et enfin, autour de Lausanne, plusieurs chalets.

De l'abbaye de St-Sulpice dépendait le petit prieuré de Bloney et des droits seigneuriaux divers et rémunérateurs dans les territoires de St-Sulpice même, d'Ecublens, de Préverenges, de Danges, de Monnaz, de Vaux et de St-Saphorin sur Morges.

Les autres maisons religieuses mentionnées plus haut et également supprimées, sans être aussi riches, laissaient toutefois derrière elles quelques épaves qui n'étaient pas non plus à dédaigner.

Tous ces biens qui, à la Réformation, vinrent ainsi remplir les mains des Lausannois, eurent un peu le sort des héritages tombés du ciel : sans être précisément dilapidés, ils furent administrés avec peu d'économie et de prévoyance. On s'était imaginé qu'ils seraient une source de vie, ils n'engendrèrent en somme qu'une satisfaction trompeuse et pas mal de vanité. Les citoyens et bourgeois de Lausanne, devenus de nobles, très honorés et magnifiques Seigneurs, n'en restaient pas moins d'assez petits personnages à côté de LL. EE. de Berne, et ne pouvaient lutter avec le nouveau Souverain comme ils l'avaient fait avec l'évêque. Au sein de leur prospérité matérielle ils se mirent à sommeiller doucement pour bientôt s'endormir tout à fait.

La fortune communale était composée de trop d'éléments divers pour que les conseils pussent songer à l'administrer eux-mêmes. Ils eurent donc recours à des intermédiaires : des receveurs pour certains biens, des « amodieurs » ou fermiers pour d'autres ; les granges firent volontiers l'objet d'abergements à longs termes.

Malheureusement les tiers nombreux ainsi mis en œuvre pensaient souvent davantage à leurs propres intérêts qu'à ceux du public. Les « amodieurs » de St-Sulpice, de Montheron, etc., ou les sous-traitants qu'ils prenaient parfois, bien que liés par les conditions des enchères et par le prix que déterminait l'échute, ne cessaient d'alléguer des pertes ou de simples mécomptes pour solliciter avec insistance et obtenir souvent des rabais sur ce qu'ils devaient. Les abergataires des granges, de leur côté, parlaient en larmoyant de gel (*cuiture*), de sécheresse extraordinaire (*bruslaison, rôtissure*), d'orage destructeur (*dégast de tempeste, ouvaille de gresle*), et présentaient des requêtes semblables. Tous d'ailleurs laissaient les bâtiments qui leur étaient confiés en fort piteux état. Trop souvent aussi, les receveurs de St-François, de St-Roch, etc., et même le

boursier, tenaient des comptes très embrouillés. Après de longs atermoiements, ils ne parvenaient à les régler que sur le papier et, au lieu d'espèces sonnantes, n'offraient pour solde qu'un titre (*recognissance*) avec caution (*fiancement*) ou hypothèque. Ce mode de liquider les situations les plus embarrassées devint si fréquent qu'il n'entraînait après lui aucune réprobation. On voit en effet ces débiteurs par trop insouciants appelés à de nouvelles et plus hautes charges.

Au milieu de cette administration compliquée et qui se ramifiait au loin, les anciens pâturages à proximité de la ville continuaient à jouer un rôle important dans la vie lausannoise. Tous les bourgeois, comme on l'a dit, en avaient la commune jouissance et, suivant l'humeur et le bon vouloir des conseils, même les simples habitants obtenaient parfois l'autorisation d'y faire paître quelques têtes de bétail, il est vrai moyennant finance (*contribution de pasquerage*). Mais ni les uns ni les autres ne pouvaient en user à leur guise : le magistrat veillait à ce que l'herbe ne fût pas tondue à l'aventure et à ce que les prés ne fussent pas foulés hors de saison. Nos manaux sont pleins des mesures prises à cet effet ; pour les comprendre il faut se mettre au courant du rude langage de nos ancêtres. Plusieurs clercs, tabellions et secrétaires du XVI<sup>e</sup> siècle, encore mal stylés, appellent les vaches des *omailles* ou *oumailles* ; c'était sans doute une variante du mot *armailles* de nos patois modernes, d'où dérive celui d'*armailli*, plus connu. A la même époque le taureau est toujours un *maschioz* ou *mascle*, du latin *masculus*. Les fermiers de Montheron et de St-Sulpice s'engagent à tenir dès le printemps de « bons et puissants mascles » pour le troupeau de la ville. Les bœufs, dont il est assez peu question à Lausanne, sont qualifiés de *bœufs chastrés* ou aussi de *bovine*. Le veau porte encore le joli petit nom de *vel* : le « *tribut des vels* » est un droit

perçu sur les veaux tués à la boucherie. Pour le dire en passant, l'hôtellerie communale du Pont en était exemptée. L'expression curieuse de *prie*, courante au XVI<sup>e</sup> siècle et usitée encore au XVII<sup>e</sup>, remplace celle de troupeau. On dit constamment la *prie* de la ville, la *prie* des oumailles, la *prie* du gros bestail, la *prie* des bestes à cornes, la *prie* de Bourg, de la Cité, de la Palud, du Pont, de St-Laurent pour désigner le troupeau commun ou celui de certaines bannières<sup>1</sup>. Le conseil voulait que le pasquelage et le parcours fussent utilisés d'une façon régulière, dans l'intérêt de tous, et il défendait aux particuliers « *de faire prie à part* », ou, comme on dira plus tard, *de faire troupeau à part*. Les deux façons de s'exprimer sont synonymes et se rencontrent dans une même phrase. Les bergers portaient le titre de « gardes », de « gardiens du gros ou du menu bestail », de *pasteurs*, de *pâteurs*, au féminin *pastoresses*, ou aussi *patouses*. L'insigne de ces fonctionnaires était une simple verge de coudrier. Bourgeois et habitants recevaient l'ordre de mettre les vaches qu'ils possédaient « sous la verge » du pasteur affecté à leur bannière. Celui-ci *jétait* ses bêtes, c'est-à-dire les conduisait au pâturage, aux heures déterminées pour cela. Chaque année, pendant tout le cours du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, le conseil de Lausanne organisait ainsi la *pastorie* et, pour en faire le service, nommait et payait deux, trois, quatre personnes idoines suivant ce qui paraissait nécessaire. Souvent certaines bannières, Cité, Palud, St-Laurent, réunissaient leurs troupeaux ; celle de Bourg engageait parfois son propre pasteur, mais volontiers faisait *prie* avec le Pont.

Les pasteurs du gros bétail avaient le sentiment de leur importance. En 1565 l'un d'eux, ébloui par le brillant

<sup>1</sup> Cette expression était connue ailleurs qu'à Lausanne. En 1557, à Rolle, on adjuge au plus offrant entre autres : la garde des pourceaux et la *prye* des vaches.

costume des officiers de Messieurs, voulut s'en revêtir lui-même, mais sa vanité ne tarda pas à être réprimée : « Laurent Branche, est-il dit, a esté admis pasteur pour la » pastorie des vaches des trois bannières laz Cité, laz Palud, » Saintz-Laurent et en quelque partie du Pont. Ordonné » qu'il ne doibge poinct porter la livrée ouz robe de couleur, » blanc et roge, pour aultant que poinct des pasteurs ne les » doibgent porter à l'advenir, ains que le dict Laurent laz » fasse taindre en aultre couleur ». Branche et ses pareils se consolèrent de ce petit échec ; il leur restait le cornet à bouquin et dès l'aube (5 ou 6 heures, suivant les saisons) en parcourant les rues, ils en tiraient des sons prolongés qui ne laissaient ignorer leur présence à personne. On dut leur interdire de « corner » près du temple et de troubler la prédication (1632).

Ainsi les vaches étaient nombreuses à Lausanne et certains riches propriétaires en possédaient même des troupeaux ; en 1593 il est question de ceux de n. Noel Loys et de Mons<sup>r</sup> le banderet Bergier. Sans y mettre aucune imagination nous pouvons, dans bien des rues, voir de droite et de gauche les portes d'étables qui s'ouvrent. Les vaches en sortent une à une et après quelques écarts et sauts de joie, prennent d'un pas mesuré le chemin de l'abreuvoir, mais glissent et trébuchent parfois sur des pavés mal entretenus. Les voici qui se rassemblent, se pressent et se bousculent auprès de trop rares fontaines. Celles-ci, encore fort rustiques, n'ont, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, que de simples bassins (*auxjoz, auges*) de bois.

(*A suivre*).

B. DUMUR.

